



FEUILLE OFFICIELLE DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

PARAÎSSANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE.

PRIX DES ANNONCES :

Une à six lignes 3 francs.
Chaque ligne au-dessus 0 fr. 40 cent.
Les répétitions d'avis judiciaires, sans modification, seront payées à raison de moitié du prix déterminé ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

N° 21.

SAMEDI 19 MAI 1866.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Un an	15 francs.
Six mois	8
Trois mois	4
Un numéro	0 fr. 50 cent.

ERRATUM. C'est par erreur que dans notre n° 20 du 12 mai, au sujet de la demande formée par M. DAIN pour concession de terrains, nous avons écrit *Jean-Baptiste-Alexandre*, il faut lire *Jean-Baptiste-Antenor*.

PARTIE OFFICIELLE.

COMMANDEMENT

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

Par ordre du Commandant en date du 16 de ce mois, M. DELONGES (Marcel-Tancrede-L'opold) a été nommé secrétaire archiviste, en remplacement de M. Augier, rentrant en France.

Par décision du Commandant en date du 14 de ce mois, M. MAUMY (Jean-Baptiste), arrivant de France, a été nommé chef de l'imprimerie, en remplacement de M. Lemoine.

Service de l'Ordonnateur.

INSCRIPTION MARITIME.

Par jugement du Tribunal maritime Commercial, en date du 17 mai 1866, les nommés Salmon Jean-Loïs, novice inscrit au quartier de Cancale f° 265 n° 529, et Rouillé Gilles-Albert, mousse inscrit au quartier de Cancale f° 18 n° 35, tous deux embarqués sur la goëlette de pêche *Aimable Marie*, armée à Granville, ont été condamnés : le premier à trois mois de prison, et le second à un mois de la même peine, par application des articles 55, 66 et 67 décret-loi disciplinaire et pénal du 24 mai 1852.

La goëlette postale *Stella Maris*, cap. P. Gautier, venant de Sidney, a mouillé sur la rade le 14 du courant.

Elle a apporté les malles du 28 avril.

Le sac aux lettres de la goëlette postale *Stella Maris*, en partance pour Sidney, sera levé jeudi 24 du courant, à 5 heures.

Le bureau de l'affranchissement sera fermé à 4 heures.

POSTE AUX LETTRES.

AVIS IMPORTANT.

Modèle d'adresse recommandé pour la sûreté de la transmission des correspondances de France à Saint-Pierre :

VOIE D'ANGLETERRE. <small>(PAR LIVERPOOL ET HALIFAX)</small>	Affranchissement : port simple, 0,80. Sans affranchissement, 0,90.
<i>« Monsieur N. . . . ,</i>	
<i>« Aux îles Saint-Pierre et Miquelon.</i>	
<i>« Amérique du Nord. »</i>	

Les lettres adressées aux capitaines et aux équipages qui font la pêche sur les bancs, sont transmises par les soins du bureau de poste de Saint-Pierre.

Eviter de mettre sur l'adresse *Saint-Pierre Terre-Neuve* ou *Saint-Pierre* seulement; il faut écrire toujours : *Saint-Pierre et Miquelon* (Amérique du Nord).

Modèle d'adresse recommandé pour la sûreté de la transmission des correspondances entre les armateurs des bâtiments pêcheurs et leurs capitaines, et les équipages de ces bâtiments et leur famille pendant la campagne de pêche, du 1er mai au 1er octobre.

Lettres de France à destination de la côte Est et de la côte Ouest de Terre-Neuve :

<small>(1) Emplacement du timbre d'affranchissement, 0,80, pour une lettre simple.</small> <small>(2) Nom du havre de pêche.</small>	VOIE D'ANGLETERRE. <small>(PAR LIVERPOOL ET HALIFAX)</small>	<small>(1)</small>
	<i>« Monsieur N. . . . , à bord du navire le ,</i> <i>à faire sa pêche au havre de (2).</i> <i>à SIDNEY (Cap Breton, Nouvelle-Ecosse). »</i>	

Nota. Eviter de mettre le mot *Terre-Neuve* sur l'adresse.

Il est essentiel d'affranchir, sans quoi les yaguemestres des bâtiments de guerre français, chargés de prendre les



ou coups d'armes à feu sur les grèves, dans les rues ou les jardins et autres lieux dans l'intérieur de la ville.

Art. 28. — Toute contravention aux prescriptions ou défenses qui précédent sera punie d'une amende de 11 à 15 francs, et, en cas de récidive, elle le sera en outre d'un emprisonnement qui ne pourra excéder cinq jours.

Les terrains non bâtis doivent être entourés avec des piquets ou des planches à la hauteur d'un metre cinquante centimètres au moins.

On doit les maintenir en état constant de propreté et éviter d'y laisser écouler les eaux de pluies ou autres.

Il sera procédé le mardi, 12 juin 1866, à une heure de relevée, au cabinet de l'ordonnateur, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, au plus offrant, de la location de la ferme Durand, sise à Langlade.

Le cahier des charges est déposé au magasin général.

Saint-Pierre, le 7 avril 1866.

L'ordonnateur f.s. de Directeur de l'Intérieur,

J.-C. DAIN.

TABLEAU indicatif des grèves et des terrains qui seront vendus aux enchères publiques par suite des demandes adressées à l'Administration.

NOMS ET PRÉNOMS des Pétitionnaires.	NUMÉROS d'enregistrement.	DÉSIGNATION des Grèves ou Terrains demandés.
BRIAND (Joseph)	124	Terrain situé à Saint-Pierre, au Nord de la ville. Borné au Nord par la rue Brue; au Sud par la concession Vigneau (Honoré); à l'Est par la concession du demandeur; à l'Ouest par un terrain vague.

Saint-Pierre, le 28 avril 1866.

TABLEAU présentant les demandes de concession, à titre gratuit, de grèves ou de terrains, faites pendant le deuxième trimestre 1866.

DAIN (J.-B.-Anténor)	125	Terrain situé à Saint-Pierre, au Nord de l'Etang Boulot. Borné au N. par un terrain vague et les concessions Gautier (Prosper) et Vigneau (Joseph), au S. par l'Etang Boulot, à l'E. par les prairies Fitzgerald frères et Théberge (Aimé), et à l'Ouest par un terrain vague.
----------------------	-----	---

Saint-Pierre, le 4 mai 1866.

Les personnes qui croiraient avoir des droits sur ces terrains sont invitées à adresser leurs réclamations à l'Ordonnateur, dans le délai d'un mois.

Le Conducteur chef du service des travaux,
C. SÉVENO.

Vu : L'Ordonnateur,

J.-C. DAIN.

AVIS MUNICIPAL.

Rien ne contribue plus à la salubrité d'une ville que le maintien de la propreté sur tous les points de la voie publique. Si les habitants de Saint-Pierre sont les premiers intéressés à cette salubrité, ils doivent aussi être les premiers à contribuer, chacun pour sa part, à l'exécution des mesures prescrites à ce sujet.

C'est dans cette pensée que l'Administration croit devoir rappeler ici les dispositions de l'arrêté du 21 février 1851, concernant l'entretien et la propreté de la voie publique, ainsi conçus :

SECTION IV.

Entretien et propreté de la voie publique.

Art. 22. — Tout propriétaire, possesseur ou locataire d'une maison ou d'un terrain bordant la voie publique, est tenu de nettoyer la rue, sentier ou passage jusqu'à la moitié de sa largeur et de les entretenir en bon état d'empierrement.

Il est également tenu de curer le ruisseau, pour que les eaux aient toujours leur libre et facile écoulement.

Art. 23. — Défense expresse est faite à tout habitant de jeter dans les rues, sentiers ou passages aucun immondice, fumiers, eaux ménagères ou de lessive. Le transport devra s'en faire aux lieux indiqués par l'administration (1).

Art. 24. — Tout habitant devra chaque jour, avant dix heures, faire nettoyer le devant de sa maison et en enlever les débris de paille, foin, copeaux ou débris quelconques.

Art. 25. — Tout habitant qui aura fait casser son bois dans la rue, devra de plus faire combler les trous occasionnés par le cassage du bois et niveler le terrain.

Art. 26. —

Art. 27. — Défense est faite également de tirer des fusées, pétards

(1) Actuellement dans la partie non comblée de la place située au nord de l'Hôpital ou dans les parties non comblées de l'étang de Condreville, à l'embouchure des rues de l'Hôpital et Boursaint.

A propos de l'anniversaire de la naissance du Prince Impérial, la Patrie publie, sous la signature de M. Eugène Fourmestraux, l'article suivant, que nous nous empressons de reproduire :

LE PRINCE IMPÉRIAL.

Le 16 mars est le dixième anniversaire de la naissance du Prince Impérial.

Tout le monde, à Paris, connaît ce frais et riant visage d'enfant qui, chaque jour sur le parcours des Tuilleries au bois de Boulogne, s'incline avec tant de grâce devant les saluts que lui adresse une foule sympathique et empressée.

Depuis quinze jours, les promenades quotidiennes avaient été interrompues. Le jeune Prince était atteint de la rougeole, et l'inquiétude générale que causa cette maladie fit comprendre aux plus indifférents tout l'intérêt qui s'attache à cette tête si chère à la France.

Les ambassadeurs des grandes puissances, ainsi que les représentants des autres nations, avaient, comme nous l'avons dit, reçu l'ordre de leurs souverains de faire prendre chaque jour des nouvelles du Prince Impérial et de les leur transmettre sur-le-champ. La noblesse envoyait également à Sa Sainteté Pie IX le bulletin de l'état de santé de son cher fils. Grâce aux soins aussi assidus qu'intelligents de M. le docteur Barthez, le modeste et savant médecin de l'hôpital Sainte-Eugénie pour les enfants malades, le jeune Prince ne tarda pas à entrer en convalescence ; il est actuellement tout à fait rétabli, et bientôt il pourra sans doute reprendre le cours de ses études, de ses promenades et de ses exercices.

Les journées du Prince Impérial sont du reste bien remplies, et ses études sont parfaitement combinées, au point de vue de l'hygiène, avec les exercices du corps et les récréations de l'esprit.

Sous l'habile direction de M. Monnier, son précepteur, le jeune Prince montre une véritable aptitude pour les études classiques, l'histoire et la géographie. Il parle couramment l'anglais, qu'il a appris dès sa plus tendre enfance d'une bonne venue d'Angleterre, qui, conjointement avec sa nourrice, était chargée de lui donner des soins de tous les instants.

Quoique jusqu'ici le jeune Prince n'ait pas commencé l'étude suivie du dessin et de la musique, il manifeste déjà un goût très-prononcé pour ces deux arts. Ainsi, lorsque la musique de la garde montante exécute dans la cour du palais des Tuilleries des morceaux qui lui plaisent, on l'entend tout de suite indiquer les titres des opéras desquels sont tirés ces morceaux et en nommer les auteurs. Son penchant pour le dessin n'est pas moindre.

Pour ce qui concerne la sculpture, c'est en jouant et après avoir reçu quelques notions sommaires de M. Carpeaux, que les doigts délicats du jeune Prince s'amusent à façonner des œuvres naïves qui témoignent d'heureuses dispositions. Parmi ces œuvres, trois surtout ont étonné toutes les personnes qui les ont vues à la cour : c'est d'abord la statuette d'un lancier à cheval; puis deux bustes, celui de l'Empereur et celui de M. Monnier, son précepteur.

Le jeune Prince s'est promptement familiarisé avec tous les exercices de la gymnastique, que lui enseigne M. Foucart, et M. Bachon, son écuyer, tempère difficilement son ardeur pour l'équitation. Son Altesse Impériale prend ses leçons aux écuries de l'Alma, où sont ses chevaux, de gracieux poneys aux formes les plus élégantes.

Le Prince Impérial aime par-dessus tout les exercices militaires et le maniement des armes. Aussi est-il heureux lorsque, chaque semaine, un sergent instructeur du 1^{er} régiment de grenadiers de la garde, dans lequel, comme tout le monde sait, lui-même est caporal,

conduit dans le jardin réservé des Tuilleries un peloton d'enfants de troupe. Le Prince se place alors à la droite du premier rang de ce peloton, dont l'effectif est souvent augmenté par la présence dans ses rangs des jeunes amis de Son Altesse Impériale, parmi lesquels on remarque les fils de M. le docteur Conneau, de M. le duc de Persigny, des généraux Fleury et Espinasse, et de M. de Bourgoing, écuyer de l'Empereur. Il arrive parfois qu'après l'exercice, le Prince offre à ses jeunes camarades une collation à laquelle présent un entraînement, une verve et un appétit du meilleur aloi.

Il y a plusieurs années déjà que le Prince Impérial assiste aux grandes revues militaires à côté de l'Empereur.

Pendant les fêtes de cet hiver aux Tuilleries, Son Altesse Impériale a paru quelques heures dans les salons, et sa bonne grâce, son aisance parfaite y ont été fort remarquées. Ajoutons que depuis que la cour est revenue de Compiegne, en décembre dernier, le fils de l'Empereur a son couvert mis tous les soirs à la table de leurs Majestés.

L'instruction religieuse du Prince Impérial est confiée au vénérable et savant abbé Deguerry, curé de la Madeleine, qui doit bientôt baptiser son élève pour la première communion.

Nous venons d'esquisser à la hâte les occupations de cette vie d'enfants, qui grandit sous la tutelle éclairée et vigilante de l'Empereur. Sa Majesté, en effet, ne néglige aucune occasion de mettre en contact, avec toutes les classes, avec tous les intérêts de la nation, l'héritier de son nom et de sa couronne.

A peine né, une création des plus touchantes, celle de l'*Orphelinat du Prince Impérial*, assura à ses jeunes pupilles un apprentissage et des soins éclairés. Plus tard, une institution non moins généreuse dans la pensée qui l'avait dictée, celle de la *Société du Prince Impérial pour les prêts de l'enfance au travail*, vint efficacement en aide aux classes laborieuses.

Enfin, le 22 février dernier, un décret a nommé le jeune Prince président d'honneur de la commission impériale de l'Exposition internationale universelle de 1867, non pas que son âge lui permette, dès ce moment, de prendre une part effective aux travaux de cette importante commission, mais cette désignation a un sens très élevé et qui n'a échappé à personne. Elle veut dire que là où la France se montre grande, dans les œuvres d'art et d'industrie, l'héritier du trône doit apparaître comme le premier et le plus légitime gardien de cette haute renommée.

En un mot, partout où il y a un malheur à secourir, une institution utile à fonder; une idée noble et généreuse à féconder, l'Empereur et l'Impératrice veulent que leur fils cheri soit à leurs côtés comme il appartient à l'enfant de la France.

(*Moniteur universel*)

Parmi les documents qui, en dehors des actes purement officiels, peuvent utilement trouver place dans la feuille de la Colonie, se présentent en première ligne ceux qui, par leur nature, semblent plus spécialement appeler l'attention sur certaines ressources qui pourraient être exploitées dans nos îles, comme elles le sont ailleurs, très-fructueusement.

Les articles suivants empruntés à la revue maritime et coloniale (n° de juin 1863) extraits d'une notice intitulée « aperçus divers sur la pêche cotière aux États-Unis » due à M. de Broca, lieutenant de vaisseau, contiennent, dans cet ordre d'idée, sur le flétan et les homards, si abondant dans nos parages et même sur l'industrie de la glace, des détails qui peuvent ne pas être sans intérêt pour nos lecteurs.

APERÇUS DIVERS

SUR LA

PÊCHE COTIÈRE AUX ÉTATS-UNIS.

PÊCHE DU FLÉTAN.

Un des poissons qu'on trouve le plus communément en Amérique, sur les marchés des villes maritimes, est le *halibut* (flétan des mers du Nord) dont nos pêcheurs de Terre-Neuve ne font aucun cas, par suite d'un préjugé aussi absurde que celui qu'ont les Anglais à l'égard de la raie. La chair du halibut possède cependant toutes les qualités qui peuvent la faire rechercher par les consommateurs : blanche, ferme, délicate, elle manque peut-être de saveur, mais en revanche elle se prête aux combinaisons culinaires les plus diverses, et lorsqu'elle a été fumée, elle peut, selon moi, rivaliser avec les meilleures préparations du même genre. Quelle que soit la manière de l'arranger, elle est aujourd'hui tellement appréciée aux États-Unis, que les marins font de la pêche du halibut l'objet d'une industrie importante, qu'ils combinent en général avec celle de la morue, soit qu'ils l'effectuent sur les côtes ou sur les banes du large.

Le flétan se trouve en abondance sur les rivages de la Nouvelle-Angleterre, sur ceux des possessions anglaises, ainsi que sur les banes

de Saint-Georges, de l'île de Sable, et enfin sur celui de Terre-Neuve. Géant de la famille des *pleuronectes*, il parvient à des dimensions telles, que parmi les poissons de mer comestibles, on peut le considérer comme l'analogue du bœuf parmi les animaux de boucherie. On en prend souvent du poids de 100 livres, et l'on cite de nombreux exemples de pêcheurs qui en ont capturé d'un poids plus considérable encore. Il y a quelques années, il en parut un sur le marché de Boston qui pesait 400 livres, et un autre que l'on prit en 1807, à New-Ledge, à 60 milles dans le sud-est de Portland, dépassait 600. D'après cela, il est véritablement étonnant que des poissons représentant une masse aussi considérable de substance alimentaire, n'aient point attiré depuis longtemps l'attention des pêcheurs français de Terre-Neuve ou d'Islande, et ne leur aient pas suggéré l'idée d'essayer d'en tirer parti.

Pendant la belle saison, on pêche les halibuts dans des eaux peu profondes, à quelques milles seulement du rivage; mais à mesure que l'été devient plus rigoureux, ils émigrent vers les banes du large où il faut les suivre pour les capturer. Une partie de ceux que l'on prend sur les côtes, ainsi que sur les banes de Saint-Georges et de l'île de Sable, sont apportés frais sur les marchés, en employant les procédés de conservation en usage en pareil cas. Les sujets de petite taille sont conservés dans les viviers, tandis que ceux de grandes dimensions sont placés dans les glacières des bâtiments. Les pêches les plus importantes sont faites par des schooners de 70 à 120 tonneaux de jauge appartenant aux États du Maine, du Massachusetts, du Rhode-Island et du Connecticut. Ils embarquent pendant l'été de 20 à 25 tonnes de glace à chaque expédition.

Cette pêche est devenue si avantageuse par suite de la grande faveur dont jouit le flétan auprès des consommateurs, que certaines localités se trouvant un peu éloignées des parages fréquentés par les maquereaux, ont presque abandonné la pêche de ce dernier poisson pour s'occuper plus spécialement de la première, qui est beaucoup plus certaine. Le port de New-London est dans ce cas.

En outre des grands bateaux dont je viens de parler, il y en a encore beaucoup de plus petits qui se livrent à la même industrie, mais qui ne s'écartent guère de leur port d'armement au-delà de 50 milles.

Quant aux pêcheurs qui prennent le halibut sur le grand banc de Terre-Neuve, concurremment avec la morue, ils le découpent en longues tranches longitudinales, afin de pouvoir le saler plus facilement, et au retour le livrent à des industriels qui s'occupent de le fumer de la même manière que le saumon.

Dans le courant de l'année 1858, il se vendit sur le marché de Gloucester, dans le Massachusetts, 200,000 kilogrammes de halibut frais.

La pêche totale des bateaux pêcheurs du port de New-London est estimée actuellement à environ 1,500,000 kilogrammes. En 1861, la valeur du halibut pris par les pêcheurs de Gloucester fut de 120,000 dollars. Par ces exemples que je pourrais multiplier, puisque partout sur le littoral de la Nouvelle Angleterre on s'occupe de cette pêche, il sera facile de se rendre compte de la masse de nourriture fournie annuellement à la consommation publique par ce seul poisson.

Nos pêcheurs de Terre-Neuve ne pourront évidemment jamais apporter en France du halibut frais; mais qui les empêcherait de le seller comme font les Américains? Quels que soient leurs préjugés à cet égard, je ne doute pas qu'une fois fumé, la chair de ce poisson ne soit accueillie avec faveur par nos populations, d'autant qu'on pourra la leur livrer à 7 ou 8 sols la livre, prix ordinaire qu'elle vaut à Boston.

Les Américains comprennent si peu notre manière d'agir, que l'un d'eux m'a dit plusieurs fois que si le Gouvernement français voulait l'autoriser à pêcher dans les pêcheries de Terre-Neuve réservées à nos nationaux, il s'engagerait à ne prendre que du halibut et à déposer à Saint-Pierre toutes les morues qu'il viendrait à capturer. M. le consul de France à Boston a reçu plusieurs fois des ouvertures dans le même sens.

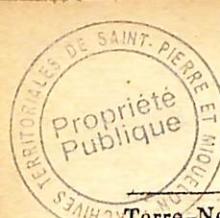
L'antipathie irréfléchie de nos pêcheurs devrait être combattue par le seul fait qu'elle cause un préjudice notable à l'alimentation publique, et qu'il est d'ailleurs impossible d'admettre qu'un poisson consommé par les classes élevées d'un pays aussi riche que les États-Unis en produits de toute nature, puisse être en lui-même une mauvaise chose à laquelle on ne saurait accoutumer nos compatriotes. Pour ma part, je serais fort embarrassé de dire lequel je préfère, du saumon ou du halibut fumé.

Avant mon voyage en Amérique, je ne connaissais le flétan que par les descriptions des naturalistes, sans savoir qu'il fut l'objet d'une pêche aussi importante; mais depuis que j'ai été à même de juger des ressources qu'il fournit à toutes les classes de la population américaine, je trouve que nos marins commettent une insigne folie en négligeant une pareille source de bénéfices.

Le meilleur moyen de relever la pêche française de son état de malaise, c'est de lui faire comprendre qu'elle doit faire flèche de tout bois et ne point dédaigner sans motifs les richesses qu'elle trouve à sa portée. Lorsqu'une nation compte, comme la nôtre, une nombreuse population à nourrir, c'est presque commettre une mauvaise action que de la priver d'un élément d'alimentation à la fois économique et agréable!

Dans bien des cas d'ailleurs, la pêche du flétan pourrait devenir un utile auxiliaire de celle de la morue et en comblerait les déficits.

En résumé, sans m'étendre plus longuement sur cette question, je pense qu'il conviendrait de la faire étudier sur les lieux de pêche à



Terre-Neuve ou en Islande, afin de tenter au moins un essai. L'appât pour prendre le halibut, dont la glotonnerie est proverbiale, se compose de poissons salés du genre hareng, n'ayant pour ainsi dire aucune valeur en Amérique, tellelement ils sont abondants et de qualité inférieure. Ce sont les mêmes dont on se sert pour attirer le maquereau et pour fumer les champs de maïs. Le haril d'appât tout préparé se vend à raison d'un dollar à un dollar et demi; s'en procurer sera la chose du monde la plus facile, et M. le Consul de France à Boston pourra en expédier à Saint-Pierre autant qu'on le jugera convenable.

Quelques personnes objecteront sans doute que, si véritablement cette question présentait autant d'intérêt que je le prétends, on n'aurait pas attendu si longtemps pour la résoudre. Ce raisonnement n'aurait pour moi aucune valeur, car rien ne saurait en définitive aller contre la vérité. Je n'ai point le mérite d'avoir découvert quoi que ce soit qui n'eût pu être constaté mille fois mieux par nos consuls ou par toute autre personne compétente: mais enfin, j'ai vu, j'ai touché du doigt, j'ai goûté et constaté que la chair du flétan est supérieure à celle d'une foule de poissons qui paraissent sur nos marchés. Ne pouvant me refuser à l'évidence, je considère comme un devoir de signaler le fait!

On lit dans le *Courrier des États-Unis*:

Plusieurs de nos frères américains ont visité hier le magnifique steamer *Pereire*, de la ligne des transatlantiques français. Les visiteurs ont été unanimes dans leur admiration pour ce chef-d'œuvre de l'architecture navale moderne. Le *Pereire*, dont la construction n'a demandé que treize mois, est en effet un splendide spécimen des progrès qu'à réalisés dans ces derniers temps l'art de la navigation à vapeur. Long de 113 mètres et effilé, mais pas assez pour l'empêcher de résister admirablement aux coups de mer, le *Pereire* peut rivaliser heureusement avec les meilleurs marcheurs connus, tels que le *Scotia* ou le *Java*. Dans la belle saison, il fera facilement la traversée de Brest à New York en neuf jours. Sa machine, d'une énorme puissance, est une des plus parfaites qui soient sorties des ateliers anglais.

Le *Pereire* est on ne peut mieux aménagé pour le confort des passagers. Les cabines, les salons, la salle à manger, tout y est d'un luxe achevé; il y a surtout un petit salon de dames qui est un bijou. Cet agrément d'un salon de dames ne manque même pas aux voyageurs ou plutôt aux voyageuses de seconde classe. Tout est prévu pour rendre aux passagers la traversée aussi agréable que possible; l'on peut même dire que, sur un pareil bâtiment, la seule impression que doivent éprouver les voyageurs en arrivant au terme de leur trajet, c'est que leur voyage a été trop court.

Le *Pereire* est destiné, avec le *Napoléon III* et d'autres vapeurs, à assurer à la ligne française le rang prépondérant auquel elle doit prétendre. Nous sommes convaincus qu'avec la supériorité qu'ils possèdent sur bien des points, nos steamers français deviendront la ligne *fashionable* par excellence, la ligne « favorite » comme on dit ici, pour les nombreuses familles américaines qui font annuellement leur tour d'Europe.

Hier, après avoir montré le steamer à ses visiteurs dans ses moindre détails, le capitaine Duchesne leur a offert un lunch auquel présidait un goût exquis, et a couronné par cette surprise les attentions dont, avec son affabilité ordinaire, il s'est montré prodigue.

GRANDEUR ET DÉCADENCE D'UN FÉNIEN,

On se rappelle la terrible invasion que devait guider l'intrépide général Killian à travers le nouveau Brunswick, le Canada, le Labrador et les terres boréales de l'Amérique. Le pôle devait à peine arrêter sa marche victorieuse. On ne se rappelle pas moins le lamentable fiasco de cette campagne commencée avec tant de fracas et d'enthousiasme, dans les *grog saloons* et les *loger biers*, et qui n'a pu réussir à franchir la frontière. Voici qu'on accuse le général Killian de trahison, le patriote aurait vendu l'Irlande, et n'aurait eu d'autre but que d'entraver les plans du président Roberts et du général Sweeny. C'est M. O'Mahony lui-même qui le déclare, et il faut l'en croire sur parole.

Samedi dernier, le contingent de la grande armée d'invasion d'Eastport est allé trouver M. O'Mahony, et lui a demandé sa solde en vertu de l'axiome: pas d'argent, pas de patriotes. M. O'Mahony a d'abord refusé fièrement d'accéder à cette demande, en déclarant qu'en Irlande le patriotisme se donnait et ne se vendait jamais, à l'instar de l'hospitalité en Ecosse. « Si vous êtes sans le sou, s'est écrié le grand chef, c'est la faute de Killian, qui est un traître. » Il faut ajouter que Killian avait dit exactement la même chose d'O'Mahony dans un cabaret d'Eastport.

Peu touché des arguments du Head Centre, le contingent fit la sourde oreille, et deux de ses membres, appuyant irrespectueusement la bouche de leurs pistolets sur le chef jadis vénéré de l'illustre colonel, lui demanderent la solde ou la vie. Convaincu par cette excellente raison, M. O'Mahony n'hésita plus et distribua 830 piastres par tête, ce dont les braves se montrèrent superlativement satisfaits: après quoi ils se dispersèrent dans les cabarets du voisinage, pour boire avec plus d'animation que jamais à l'indépendance de leur chère et verte Erin.

M. O'Mahony ne devait pas en être quitte à si bon marché. Dimanche, à l'heure où les honnêtes gens prennent leur potage, il a dû comparaître n° 14 Broadway, devant les grands dignitaires du cercle Manhattan rassemblés. Il a été accueilli par des cris furieux et des épithètes où le crescendo de l'insulte allait jusqu'au délire. On entendait de toutes parts ces horribles clamours: « Imbécile! Dupe de Killian! Cù est notre Irlande, Charlatan! Spiritiste! » Cependant, quoique ce fut une assemblée parlementaire, le calme se rétablit, et O'Mahony, assis sur la sellette, eut à répondre pendant deux grandes heures au plus formidable des interrogatoires. Il se fendit comme un lion, secouant sa longue chevelure comme une vaste crinière, et criant jusqu'à extinction de voix pour dominer le tumulte. Voici des citations sténographiées de cette mémorable séance:

Une voix. — Pourquoi avez-vous envoyé Killian à Eastport, comme une oie sauvage?

O'Mahony. — C'est la grande erreur de ma vie.

Cris. — Ce n'est pas la première.

M. Mahon. — Vous êtes un serviteur de la fraternité et non son maître, nous vous avons fait et nous vous déferons. Vous êtes un imbécile (Vociferations). Cette scène tragique dura longtemps. O'Mahony poussé au pied du mur, lut une lettre soi disant de Stephens, qui annonçait son arrivé pour le 9 mai. L'assemblée a alors nommé un comité pour prendre possession du quartier général, des livres, des papiers et des appartements d'Union Separe, et y faire une enquête en attendant l'arrivé de James Stephens. O'Mahony, à moitié fou, a dû déguerpir de son palais avec ses créatures. Pour comble de malheur, il a appris qu'à Philadelphie et ailleurs ces meetings de Fenians furieux se déclaraient contre lui et dénonçaient ses « malversations » et son incapacité. Sic transit gloria O'Mahony.

Courrier des États-Unis.

NOUVELLES MARITIMES.

Mouvements du Port.

BATIMENTS DE L'ÉTAT.

ARRIVAGES.

Le 10 mai. — La canonnière anglaise *Lily*, commandée par M. Steneage, *commander*, en relâche.

Le 12 mai. — Le transport à voiles *l'Abondance*, commandé par M. Tourneur, lieutenant de vaisseau, chargé d'approvisionnements pour les divers services de la colonie.

DÉPARTS.

Le 12 mai. — La canonnière anglaise *Lily*, commandée par M. Steneage, *commander*, allant à Saint-Jean de Terre-Neuve.

Le 19 mai. — La goëlette *la Mouche*, commandée par M. Banet, capitaine au long cours, allant à Sydney, service de correspondance.

Passagers: MM. Augier, aide-commissaire de la marine, Brugaille, prêtre.

BATIMENTS DU COMMERCE.

ARRIVAGES.

Le 10 mai. — La goëlette française *Lusitanie*, capitaine Joncours, venant de St-Martin, chargée de sel..

Id. -- Lougre français Abraham, capitaine Guédon, venant du banc, 8,000 morues.

Le 11 mai. -- Trois-mâts Deux-Sophie, capitaine Personnet, banc, 4,000 morues.

Id. -- Goëlette Monte-Christo, capitaine Maillard, banc, 12,000 morues.

Id. -- Goëlette Frères et Sœurs, capitaine Leclère, venant de Granville, chargée de diverses marchandises.

Le 14 mai. -- Brig Pierre-Henry, capitaine Duviard, venant de Saint-Martin, chargé de sel.

Id. -- Trois-mâts Deux-Empereurs, capitaine Palfray, venant du banc, 15,000 morues.

Le 15 mai. -- Goëlette Fernand, capitaine Robin, venant de Dunkerque, chargée de sel.

Id. -- Brig Elvina, capitaine Bénic, venant de Saint-Servan, chargée de diverses marchandises.

Id. -- Lougre Charles-Maria, capitaine Malandain, venant de Fécamp, chargé de sel.

GOELETTES LOCALES.

ARRIVAGES.

Le 10 mai. -- Goëlette Hirondelle, p. Richard, venant du banc, 2,000 morues.

Le 13 mai. -- Goëlette Marie-Rose, p. Ménier, venant du banc, 4,500 morues.

Le 14 mai. -- Goëlette Fauvette, p. Lefourneur, venant du banc, 15,000 morues.

Id. -- Goëlette Albert, capitaine Texier, venant du banc, 24,000 morues.

Id. -- Goëlette Harmonie, p. Lelorieux, venant du banc, 3,500 morues.

Id. -- Goëlette paquebot Stella-Maris, venant de Sydney avec les correspondances d'Europe et d'Amérique.

Le 15 mai. -- Goëlette Vague, p. Girault, venant du banc avec 6,600 morues.

Le 16 mai. -- Goëlette Marie-Joseph, p. Rebuffet, venant du banc, 1,600 morues.

id. -- Goëlette Mouëtte, p. Auffray, d° 1,200 morues.

id. -- Goëlette Marie, p. Lafond, d° 6,000 morues.

id. -- Goëlette Joséphine, p. Andrieux, d° 5,000 morues.

id. -- Goëlette Augustine, p. Lessard, d° 2,500 morues.

id. -- Goëlette Eugénie-Marie, p. Chapdelaine, d° 2,000 morues.

GOELETTES ANGLAISES.

ARRIVAGES.

Le 10 mai. -- Goëlette Garland, capitaine Mc Cromarch, venant de l'île du Prince Edouard, chargée de bestiaux et de diverses marchandises.

id. -- Goëlette Nancy, capitaine Dersuir, venant d'Halifax, chargée de diverses marchandises.

Le 11 mai. -- Goëlette Highlander, capitaine Donald Frazer, venant du cap Breton, chargée de diverses marchandises.

id. -- Goëlette Magenta, capitaine David Frazer, venant de la Nouvelle Ecosse, chargée de diverses marchandises.

id. -- Goëlette Elisabeth, capitaine Kennedy, venant de Sidney, chargée de diverses marchandises.

Le 12 mai. -- Goëlette Georges et Laurence, capitaine Edems, venant de Saint-Jean, en relâche.

id. -- Goëlette Panda, capitaine Henry O'Neil, venant du cap Breton, chargée de bois de construction.

id. -- Goëlette Indian-Queen, capitaine Guilmet, venant de l'île du Prince Edouard, chargée de bois de construction.

BATIMENTS DU COMMERCE

DÉPARTS.

Allant au banc.

Le 30 avril. -- Trois mâts Christophe Colomb, capitaine Duval.

Le 1^{er} mai. -- Brig Georges, capitaine Carpentier.

id. -- Goëlette Julie, capitaine Leblond.

Le 2 mai. -- Goëlette Sainte-Claire, capitaine Lecornu,

id. -- Trois-mâts Désiré-Gustave, capitaine Roussel.

Le 5 mai. -- Brig Liquidateur, capitaine Chambert.

id. -- Brig Ranger, capitaine Morin.

Le 6 mai. -- Goëlette Adrien, capitaine Lapeyre.

id. -- Brig Deux Pierre, capitaine Devisme.

Le 8 mai. -- Goëlette Aimable-Marie, capitaine Touzé,

id. -- Brig Georges-Paul, capitaine Roussel.

Le 9 mai. -- Trois-mâts Aimé-Alfred, capitaine Moré,

id. -- Goëlette Coquette, capitaine Boyer,

id. -- Brig Hortense, capitaine Poussier.

Le 11 mai. -- Le brig Claude, capitaine Raoult.

Id. -- Trois-mâts Deux-Sophie, capitaine Pinsonnet.

Le 13 mai. -- Lougre Abraham, capitaine Guédon.

Id. -- Goëlette Monte-Christo, capitaine Maillard.

Id. -- Brig Jeune-Agathe, capitaine Gruenais.

Le 16 mai. -- Trois-mâts Deux-Empereurs, capitaine Palfray.

Id. -- Lougre Charles et Maria, capitaine Malandain.

Le 14 mai. -- Goëlette Violette, capitaine Denis, partie pour la Martinique, chargée de morue sèche.

Allant au golfe Saint-Laurent :

Le 1^{er} mai. -- Brig Sans-Souci, capitaine Hervé.

Le 5 mai. -- Brig Jules, capitaine Lampérière.

id. -- Brig Augustine, capitaine Vausdelet.

id. -- Brig Colombe, capitaine Bénic.

Le 6 mai. -- Goëlette Mathilde, capitaine Galené.

Le 8 mai. -- Brig Pauvre Orpheline, capitaine Bruère.

GOELETTES LOCALES

DÉPARTS.

Allant au banc.

Le 26 avril. -- Pêcheur, p. Barbu; Marie n° 5, p. Godfray; Perle, p. Cœuret; Dorade, p. Giraud; Marie-Joseph, p. Rebuffet.

Le 27 avril. -- Rigolette, p. Brache; Rusée, p. Lalande; Augustine, p. Lessard; Hortense, p. Féron.

Le 29 avril. -- Eureuil, p. Teulon; Reine des Anges, p. Lubert; Gabrielle, p. Lefray; Fleur de Marie, p. Lefeuivre; Deux-Marie, p. Jauble; Junon, p. Visel; Emma, p. Fauchon; Marquis de Canisy, p. Béchet; Catalina, p. Coste; Adèle, p. Quernel.

Le 30 avril. -- Ami, p. Laudin; Maria, p. Quémerais; Sainte-Anne, p. Bernard; Sea-Lark, p. Gautier; Céleste, p. Archenoux; Vainqueur des Jaloux, p. Cruchon; Caroline, Grandois; Cité de Saint-Pierre, p. Jacquet; Eugénie Marie, Jean.

Le 1^{er} mai. -- Quatre Frères n° 2, p. Moulin; Courageuse, p. Briand; Marie Rose, p. Ménier.





Le 2 mai -- Emilie p. Coste; Adèle n° 2; p. Ribay; Trois Sœurs, p. Mouton.

Le 3 mai -- Hopeful, p. Noury, Tigre, p. Coste; Mary, Fraser, p. Muyabure, Vincent, p. Petit Pas.

Le 4 mai -- Providence, p. Richard; Mouette p. Auffay; Marie Emilie, p. Duquesnel; Etoile du Matin, p. Grandais.

Le 5 mai -- Trois Frères, p. Jacquachoury; Vengeur, p. Delisle; Sébastopol, p. Churito; Zélie p. Priez.

Le 7 mai -- Emile-Edouard, p. Girardin; Charles-Henry, p. Lechaudeler.

Le 8 mai -- Marie-Françoise, p. Jouble.

Le 9 mai -- Volant, p. Lemaitre; Elisa-Marie, p. Legasse.

Le 11 mai -- Espoir, p. Gerciat; Léocadie, p. Bouvet; Hirondelle, p. Richard.

Le 12 mai -- Jessie, p. Neveu; Tieino, p. Lancelin; Marie-Caroline, p. Goron; Adelaïde, p. Fauchon; Jeune Franche, p. Desparmet; Malakoff, p. Legasse; Argo, p. Silhouette; Emilie n° 1, p. Cerisier.

Le 14 mai -- Elisabeth n° 3, p. Cordon; Marie-Rose, p. Ménier; Fauvette, p. Letourneau; Albert, p. Texier; Harmonie, p. Lelorieux; Vague, p. Girault.

Allant au golfe Saint-Laurent.

Le 29 avril -- Alexandrine, patron Lessard.

Le 5 mai -- Trois Sœurs, patron Aubert.

id. -- Union, patron Ledet.

SORTIE.

Le 13 mai -- Goëlette Georges et Laurence, capitaine Edem, allant à la baie de Fortune.

ANONCE HYDROGRAPHIQUE.

MANCHE ET OCÉAN ATLANTIQUE. — *Balisage des côtes de France.*

Le Ministre de l'agriculture, du commerce, etc., informe les navigateurs que les changements ci-après ont eu lieu dans le balisage des côtes de France pendant le mois de mars 1866.

CÔTES-DU-NORD. — Un mât vient d'être placé sur la roche la Moisié, dans le chenal des Brehatins, en attendant la reconstruction de la tourelle qui signalait ce danger.

MORBIAN. — On a rétabli la balise en fer des Deux-Frères, dans la baie de Locmaria de Quiberon, qui avait été brisée par la mer.

FINISTERE. — La bouée de Stolezen, dans la rade de Morlaix; celle du Trépied, de l'Abervrac'h, et celle des Fillettes, dans le goulet de Brest, ont été remises en place.

Ont été enlevées par la mer : la bouée à cloche de la roche Bloscon, dans la rade de Morlaix;

La balise en fer sur la Fourche, au Sud du Vesoul, dans la même rade;

La bouée à cloche de la roche Astan, dans le chenal oriental de l'île de Bas (une tourrille est en construction sur cette roche pour remplacer la bouée, et l'on espère la terminer avant le fin de l'année);

La bouée de Bar-ar-Bleiz, aux abords de l'Abervrac'h;

La bouée de la Basse-du-Lys, à l'entrée du goulet de Brest;

La bouée de la basse du Ceanal, dans le chenal du Four;

La bouée Est de la Gamelle, à l'entrée d'Audierne;

La tourelle du Cochon, dans la rade de Concarneau;

La tourelle les Verres, à l'entrée de la rivière de Belon.

Les balises de Men-Audierne, à l'entrée de la rivière Pont-l'Abbé; du Four, et de la Rousse, à l'entrée de l'Odet, et celle de la roche le four, à l'entrée du port de Douelant, ont été enlevées par la mer : on espère les rétablir prochainement.

MER DES ANTILLES. — *Banc près du récif Saint-Esprit.*

Le Commandant en Chef de la station navale de l'Amérique du Nord a informé l'Amirauté anglaise que les navires anglais *Wolverine* et *Buzzard* ont passé, en janvier 1866, sur un banc de sondes situé dans le voisinage du récif Saint-Esprit, à l'Est de la Martinique. Voici un extrait du rapport du commandant Hume, du *Wolverine*, au vice-amiral Sir James Hope; G. C. B., daté du 25 janvier 1866 : « Hier au soir j'étais dans le voisinage du récif Saint-Esprit, et je sondais par 100 mètres, roche ; diminué la vitesse et sondé de demi-heure en demi-heure, trouvé un fond très-irregular, de 80 à 152 mètres : perdu le fond à 4 heures 30 minutes du matin, après avoir couru, d'après l'estime, une distance de 10 à 12 milles... »

Sur la route du *Buzzard*, portés sur la carte, et pendant une distance

de 10 milles N. O. et S. E., les fonds marqué sont de 80 à 153 mètres ; la partie N. O. du banc y est placée par environ 14° 44' N. et 62° 19' O., et son extrémité S. E. par 14° 37' N. 62° 13' O.

Comme ce banc a été signalé près de la position qu'on avait assignée au récif Saint-Esprit, on recommande d'approcher de ces parages avec précaution.

Voyez les cartes n° 963, 1003, 1032, 1465, et l'instruction n° 340, page 65.

ÉTAT CIVIL.

NAISSANCES.

Le 19 mai. — NOUVEL (Alexis-Joseph).

Le 14 mai. — DURAND (Marie-Aimée).

MARIAGES.

Le 11 mai. — JAQUET (Alphonse-François), boulanger, avec demoiselle LECLERC (Marie-Louise).

Le 15 mai. — HUBERT (Louis-Jean), armateur, avec demoiselle BUSNOT (Marie).

Le 17 mai. — LEGRANVILLIERS (Honoré), tonnelier, avec demoiselle TEURTERIE (Victorine-Esther).

DÉCÈS.

Le 13 mai. — BOUCHER (Rosalie), née en cette île, le 26 janvier 1866.

ANNONCE JUDICIAIRE ET AVIS.

VENTE

Par Autorité de Justice, SUR SAISIE

A l'audience des criées du Tribunal de Saint-Pierre.

Le 11 goëlette *Cygne*, du port de Saint-Pierre, jaugant 9 tonneaux 35 centièmes, amarrée au fonds du Païaois, avec tous ses accessoires désignés dans le cahier des charges, clavis et conditions auxquelles sera consentie la vente, lequel cahier des charges est déposé au greffe du dit Tribunal.

La saisie a été faite au nom du Sieur PATUREL, André, négociant à Saint-Pierre, contre les sieurs LEJEAMTEL, Emmanuel, et ENCOGNARD, Bazile, marins, demeurant à Saint-Pierre.

La saisie a été faite pour une somme capitale de 719 fr. 45 centimes, dont la condamnation a été prononcée contre les dits sieurs LEJEAMTEL et ENCOGNARD, au profit du sieur PATUREL, par jugement du Tribunal de commerce de Saint-Pierre, en date du 14 mars 1866.

Les enchères seront reçues sur la mise à prix de cent francs 100 francs, à l'audience du samedi 19 mai 1866, à une heure de l'après-midi, au Palais de justice à Saint-Pierre, dans la salle des criées du dit Tribunal.

ait et réligé à Saint-Pierre, le 14 mai 1866.

L'huiissier : BARNAY.

A VENDRE OU A LOUER

EN UN OU PLUSIEUX LOTS.

Un établissement de commerce se composant de :

1^e Deux magasins servant de dépôt de marchandises;

2^e Une grande boutique avec comptoir y attenant;

3^e Une maison d'habitation avec grand jardin et cour, ayant issue sur le chemin qui le sépare de la grève Beau-bassin,

Le tout situé rue Grandchâin.

4^e Un magasin avec boutique situé rue Lamentin.

S'adresser, pour traiter, à M. HUMBERT, gérant de la maison A. DEMALVILAIN.